

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

En s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	20
Réclames, —.....	30
Faits divers —.....	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 9 SEPTEMBRE

INFORMATIONS

DISLOCATION

La Triple Alliance est tout en l'air.
Les empereurs d'Autriche et d'Allemagne passent ensemble des revues et le roi Humbert fait activer fiévreusement l'instruction de ses troupes, la fabrication des armes et les travaux de défense des Alpes.

De partout s'élèvent de formidables bruits d'acier, pendant que les déclarations pacifiques se suivent... et se ressemblent.

L'Allemagne veut la paix.

Nous en doutons moins que jamais et nous avons la conviction intime qu'elle est maintenant très sincère.

Mais il ne faudrait pourtant pas qu'elle accusât la France et la Russie de désirer, et mieux, de préparer la guerre.

L'alliance des deux grandes nations n'est nullement offensive, mais elles ne toléreraient rien des perturbateurs de l'ordre européen. On s'en doute quelque peu, croyons-nous, à Berlin, à Vienne et à Rome.

Et d'ailleurs, après l'Angleterre, la Turquie fait grise mine à la Triplice et se rapproche de la France et de la Russie.

C'est le commencement d'une véritable dislocation.

Justice républicaine

Un journal radical, la *Justice*, racontait, il y a quelques jours, une étrange histoire. Il s'agit d'un individu qui a escroqué des bijoux à un commerçant de Paris. Celui-ci adresse une plainte au parquet en donnant le nom de l'escroc. Dix-neuf jours après, et malgré une série de démarches, le coupable n'était pas arrêté, bien qu'on sut parfaitement où le trouver, et on ne sait pas encore si et quand il le sera.

De son côté, le *Soleil du Midi* s'étonne de la lenteur apportée, tant à Paris qu'à Milan, aux formalités d'extradition du fondé de pouvoirs de la trésorerie des Bouches-du-Rhône, le sieur Baret. Au début de cette affaire, dit le *Soleil du Midi*, nous disions que Baret était un de ces prévenus gênants que l'on est très heureux de voir par delà la frontière, et qu'il était à craindre que l'on ne l'arrêtât de si tôt.

Le département de la justice fut obligé de se dessaisir de l'affaire, qui alla au ministère de l'intérieur d'abord et aux affaires étrangères ensuite, car l'extradition dépend desdits ministères, et, à partir de ce moment, c'est à qui mettra des bâtons dans les roues. Voilà près de deux mois que Baret est arrêté, les formalités auraient eu le temps de se faire trois ou quatre fois, et pourtant le fondé de pouvoirs de la trésorerie générale n'est pas encore en France.

On a peut-être intérêt en haut lieu à empêcher la comparution de Baret en cour d'assises. Il y a quelquefois dans les débats d'une affaire de ce genre des révélations bien gênantes.

De son côté, du fait qu'elle raconte, la *Justice* tire la conclusion que la justice française

laisse fort à désirer « à la fin du XIX^e siècle. »

Ne serait-il pas plus juste de dire que ce n'est pas à la magistrature qu'il faut s'en prendre d'aventures de ce genre, mais au gouvernement qui fait peut-être plus que tolérer que la répression soit si molle et si insuffisante ?

LA CZARINE EN FRANCE

On sait que la Czarine devait aller rejoindre à Alger le grand-duc Georges, qui va passer l'hiver partie en Algérie, partie en Corse.

Le gouvernement français vient d'être informé officiellement que Sa Majesté devancera son voyage de manière à arriver à Alger en même temps que son fils.

Le prochain conseil des ministres s'occupera de prendre des décisions relativement à cette arrivée afin qu'il soit fait à l'auguste souveraine une réception digne de celle que les représentants du drapeau français ont reçue à Cronstadt.

A propos du passage de la Czarine à Paris, disons que le président du Conseil municipal convoquera ses collègues en séance officielle, dans le but de revendiquer pour Paris l'honneur de recevoir Sa Majesté.

La Czarine traversant Paris incognito, ce serait la ville et non le gouvernement qui organiserait une manifestation patriotique.

MANŒUVRES DE L'EST

Avant-hier, aux grandes manœuvres de l'Est, au cours de l'action, le général de Galliffet est monté en ballon, accompagné par le commandant Renard, venu de Fontainebleau. Le capitaine Bonnel, directeur du parc aérostatique, commande la manœuvre.

En un clin d'œil, les aérostiers ont saisi les câbles qui retiennent encore le ballon sur la voiture ; les soupapes lâchent la vapeur et le câble se déroule rapidement.

Le commandant Lève, officier d'ordonnance du général de Galliffet, qui est resté à terre, tient le fil téléphonique qui relie le ballon au sol et il annonce constamment les ordres qui lui sont transmis par le chef d'état-major, le général Brault.

C'est la première fois que le général de Galliffet se fait relayer au poste de terre et donne ses ordres du ballon, qui s'élève à 350 mètres d'abord puis à 500 mètres.

La statue de Garibaldi

On lit dans l'*Autorité* :

« Après bien des hésitations, le gouvernement a décidé qu'il serait représenté à l'inauguration de la statue de Garibaldi à Nice, fixée au 20 septembre.

M. Rouvier, ministre des finances, est délégué à cet effet.

C'est le cas de s'écrier :

« Qu'il reste seul... avec son déshonneur ! »

Car c'est une honte de représenter la France à cette cérémonie, et en plus des documents qui écrasent la mémoire du forban italien, aux soi-disant Français qui iront là-bas, nous recommandons les passages de la lettre suivante,

écrite par Garibaldi, le 29 novembre 1871, à son ami Lavagna :

« Caprera, 26 novembre 1871.

» Cher Lavagna,

» Nice est pour moi une question ardente et, si je ne la touche pas, c'est par peur de me brûler.

» Nier que Nice est italienne, c'est nier la lumière du soleil, car cela est suffisamment prouvé.

» Je suis certain qu'il ne serait pas difficile d'arranger l'affaire avec les honnêtes gens de France, en leur démontrant combien fut faussé le plébiscite bonapartiste.

» Mais donnez-le à entendre aux chauvins !

» C'est là que la question se fait brûlante et où je crois que l'accord sera difficile sans des ruisseaux de sang.

» Voilà pourquoi — bien que cosmopolite — je serais bien heureux de donner, à la fin de ma vie, cette solution à ma chère terre natale.

» Votre G. GARIBALDI.

A l'appui de cette lettre, de cet aveu, voici deux dépêches d'un préfet de la Défense nationale, M. Marc-Duffrais :

« Nice, 12 septembre 1870, 10 h. 5 soir. N° 5932. — *Commissaire général préfet à l'intérieur et délégué Affaires étrangères*, Bordeaux (chiffre).

» On me dit que Garibaldi avait demandé au gouvernement italien nomination d'un nouveau préfet dans les Alpes-Maritimes, et que mon remplaçant nommé par lui serait un nommé Piccon. — *Cette manœuvre me confirme dans la pensée que j'ai toujours eue que Garibaldi veut rendre Nice à son pays.* — Piccon est ici un des chefs du parti italien, lequel n'est point du tout un fantôme, comme vous pouvez le croire à Bordeaux. Il y a là une intrigue dont les conséquences peuvent être plus graves que vous ne le pensez. Tenez-vous pour avertis. — MARC DUFFRAISSE.

C'est clair, n'est-ce pas ?

En fait de services rendus, Garibaldi voulait dépouiller la France de Nice et de la Savoie.

De leur côté, les Allemands nous prenaient l'Alsace et la Lorraine.

De sorte que, fatalement, inaugurer une statue de Garibaldi à Nice, c'est honorer l'homme qui a toujours voulu rendre cette ville italienne, c'est faire œuvre de séparatisme.

Voilà l'œuvre anti-française, à laquelle le Gouvernement français va coopérer aux applaudissements de tous nos ennemis de la Triple-Alliance.

Courses de Bicyclettes

DE PARIS A BREST ET RETOUR

Les vélocipédistes qui ont répondu à l'appel du *Petit Journal* pour le grand voyage de Paris à Brest se sont réunis dimanche matin, au nombre de 220, dans la rue Lafayette, devant les bureaux du journal pavés de drapeaux tricolores et d'oriflammes. Reçus par M. Thomas, président de l'Union vélocipédique de France, les vélocipédistes ont été rangés sur 20 lignes de 12, par les soins de MM. Giffard,

Poidatz et Serpeille ; il y avait entre chaque ligne un intervalle de 20 mètres.

A 7 heures, les clairons placés devant la porte du *Petit Journal* sonnent aux champs ; M. Thomas, à très haute voix, crie : « Montez ! » Tous les vélocipédistes grimpent sur leur machine. Une nouvelle sonnerie de clairons se fait entendre et la colonne s'ébranle, ayant à sa tête M. Giffard et M. Serpeille. On suit d'abord la rue Lafayette, puis les intervalles se resserrent légèrement. On tourne par la rue Lepelletier ; on prend ensuite les grands boulevards, la rue Royale, l'avenue des Champs-Élysées et l'avenue du Bois-de-Boulogne.

Pendant tout le trajet entre la rue Lafayette et l'avenue du Bois-de-Boulogne, la marche a été extrêmement lente. Enfin, un peu avant la porte Dauphine, à la hauteur de la rue Pergolèse, M. Giffard qui avait pris les devants et se tenait sur la côte de l'avenue, a crié : « Attention ! » Et au moment où la première ligne passe devant lui, M. Serpeille, placé auprès de M. Giffard, crie : « Partez ! » Les lignes se brient aussitôt et les vélocipédistes se lancent sans ordre à toute vitesse. Pendant un instant, c'est un concert assourdissant d'appels de trompes.

Les points de contrôle sont établis aux endroits ci-après pour l'aller et le retour. La Queue (à 50 kil. du point de départ), à l'auberge de Sainte-Barbe ; Mortagne (160 kil.), hôtel de la Bouteille ; Pré-en-Pail (215 kil.), café Parisien ; Laval (280 kil.), café des Arts ; Montauban-de-Bretagne (350 kil.), hôtel Cosnier ; Saint-Brieux (450 kil.), café Tardivel ; Morlaix (540 kil.), hôtel de Provence ; Brest (598 kil.), hôtel de la Bourse.

Dans la nuit, sous le pont du chemin de fer, à Saint-Cloud, des individus restés inconnus avaient parsemé la chaussée de verre pilé. Quelques velocemen, vers 4 heures du matin, s'en sont aperçus et se sont empressés, avec des branchages, de balayer la route, pour permettre aux coureurs de passer sans risquer de crever les tubes.

A 10 h. 45 passent à Dreux MM. Jules Dubois, Roussel, Duchez, Ravaut et Lacombe.

A Mortagne, M. Terront arrive premier à 4 h. 45. Il a franchi 160 kilomètres en 6 heures.

M. Terront passe ensuite à 3 h. 20 à Alençon. Viennent ensuite, 1/4 d'heure plus tard, MM. Corre et Javal. Enfin, à 5 heures, M. Terront arrive à Pré-en-Pail.

Laval, 6 septembre. — M. Terront est arrivé ici à 8 h. 36. Une chaleureuse ovation lui a été faite. Sa machine a subi un accident : le pneumatique s'est crevé. M. Jiel-Laval est arrivé à 9 h. 3 ; Carré à 9 h. 43. MM. Lavoncourt et Dubois sont arrivés à Laval, le premier à 10 h. 45, le second à 11 h. 4.

Brest, 7 septembre. — M. Jiel-Laval, arrivé premier à 4 h. 7, est reparti sans s'arrêter ; M. Charles Terront est arrivé à 4 h. 59.

M. Terront qui, en arrivant à Laval, a eu 43 h. 1/2 fait son parcours à raison de 23 kilomètres 1/2 à l'heure, a dû s'arrêter environ 1 heure pour faire remettre le « pneumatique » qui s'est cassé en sortant de Laval. Ce contretemps donnera bien de l'avantage à Jiel-Laval, arrivé 1^{er} à Brest.

Les premiers gagnants ont dû arriver à la porte Maillot, terme de la course, cette nuit après minuit, au plus tard ce matin mercredi, au lever du soleil.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

L'EXPOSITION

DE SAUMUR

Le temps continue à être magnifique et l'Exposition reçoit chaque jour une foule de visiteurs dont le nombre augmentera, dans des proportions considérables, aux dates assignées pour les fêtes et concours, c'est-à-dire les jeudis, samedis et dimanches.

Nous citons hier M. Guellier, bijoutier à Saumur, qui se propose d'exposer ses bijoux et sollicite un emplacement.

Il n'est pas le seul, tant s'en faut. Les demandes de ce genre ont été de 14 avant-hier et de 49 dans la journée d'hier.

Nous pouvons citer, parmi ces exposants de la dernière heure :

M. Foucher, fabricant de bonneterie à Saumur : sous la tente, il aura un métier à bonneterie qui fonctionnera, et, dans le manège, une exposition d'articles de sa fabrication.

M. Bourguignon expose des articles d'équipement militaire et des gants ;

M. Ruesche, de Saint-Florent, de la bourrellerie ; M. Malherbe, des Ulmes, un modèle de couverture ;

M. Martin, de Saumur, une superbe tapisserie de Chine authentique. C'est un souvenir d'un ami qui l'a rapportée de l'Extrême-Orient et lui en a fait hommage.

Il y a encore la maison Hupon, de Nantes ; un autre industriel d'Auch. Tous deux ont été séduits par l'ensemble de l'Exposition : ils ont sollicité un emplacement que la Commission a pu leur trouver, et ils attendent leurs produits.

Citons encore M. Lefèvre, de Saint-Lambert-des-Levés, M. Fresco et tant d'autres dont les noms nous échappent, car cette nomenclature ne fait pas 33, chiffre annoncé.

Ces inscriptions ne seront pas les dernières. Nous savons que bien des maisons de Saumur regrettent de ne s'être pas fait inscrire dès le début ; certaines se présenteront, mais trouveront-elles de la place ?

Et dire qu'il y a encore, parmi les premiers adhérents, quelques retardataires qui n'ont pas achevé leur installation ! Heureusement qu'ils sont rares. Ils comptent peut-être que les derniers seront les premiers. Espérons-le pour eux.

Les exposants d'Indre-et-Loire

A propos de l'ouverture de l'Exposition de Saumur, voici ce que nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Rendons justice aux organisateurs, en disant que la réussite a été complète. Tout est disposé et agencé de façon à satisfaire les plus difficiles et à exciter, à tous les titres, la curiosité et un vif intérêt. Nos félicitations à la Commission générale qui a si bien fait les choses.

« Parmi les exposants nous remarquons les noms suivants, qui appartiennent au département d'Indre-et-Loire :

« MM. Souchu-Pinet, de Langeais. — Manchet-Chevessier, de Châteaurenault. — Dovalle, de Restigné. — Novello, de Tours (Instruments d'agriculture et de viticulture).

« MM. de la Mothaye, d'Avoine. — et Guittier, de Bourgneil (Produits viticoles).

« Dans la section industrielle et commerciale figurent :

« MM. André Girard, de Tours (Tableaux en tapisserie) ; — Sautreau, de Saint-Patrice (Sabots) ; — Goblet, coiffeur, de Tours (Ouvrages de cheveux) ; — Guimier fils, de Richelieu (Jambons et conserves) ; — Renard, de Fondettes (Pâtes au jus de légumes frais, pour potages) ; — Mocard-Beillard, de Benais (Lattes pour treillages) ; — Minguet, de Tours (Articles de boulangerie) ; — Novello, de Tours (Ciments et plâtres) ; — Léon Crochard, de Bourgneil (Carrosserie) ; — Normand, de Rigny-Ussé (Machine à pelor les fruits) ; — Duval, distillateur, à Chinon (Cassis) ; — Thibault, de Saint-Flovier (Apéritifs-digestifs) ; — et Weber, de Tours (Bière).

« La partie de l'Exposition qui nous a le plus vivement intéressé est celle que renferme la salle dite du Manège, décorée avec un goût exquis. Tous les arts et toutes les industries y sont brillamment représentés et il faudrait une journée entière pour admirer, suivant leur mérite, les magnifiques étalages offerts aux regards du visiteur.

« Signalons, dans la tribune située au-dessus de la porte du Manège, divers travaux de sculpture qui ne manquent pas de mérite, et trois jolies toiles du peintre Trouillebert, qui s'inspire sans doute pendant la belle saison, dans sa résidence de Candès, des splendides paysages que présentent les bords ravissants de la Vienne et de la Loire.

« La Commission générale de l'Exposition a fait entrer dans son programme une brillante série de fêtes qui attireront à Saumur une foule de Tourangeaux. »

Entrées payantes à l'Exposition

Mardi 8 septembre, 932 tickets.

Le nombre des entrées payantes, depuis le moment de l'ouverture, est de 11,340.

PROGRAMME

De la journée du JEUDI 10 Septembre à l'Exposition

A 3 heures de l'après-midi

Grande séance de Guignol. Prestidigitation. Ronde d'enfants conduite par Polichinelle.

Le soir

A 8 heures 1/2, Concert par la *Musique Municipale*, sous la direction de M. Meyer.

1. *Tinoco*, allegro ETCHEPARE.
2. *Poète et Paysan*, ouverture SUPPÉ.
3. *Thérèse*, valse V. FAUST.
4. *Lucrèce Borgia*, pour clarinette. DONIZETTI.
5. *Après la guerre*, polka pour deux pistons.

A 8 heures 1/2, au théâtre de l'Exposition :

- 1^{re} Partie. — Séance de Prestidigitation.
- 2^e Partie. — Lilliputiens (ou têtes comiques).
- 3^e Partie. — Magie rose.
- 4^e Partie. — Voyage autour du Monde en 80 tableaux. Effets de jour et de nuit. Tableaux mouvants (projections sur un rideau de 16 mètres).

Premières : deux tickets. — Secondes : un ticket. — Troisièmes debout : 0,25 cent.

Entr'acte après la deuxième partie.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

FÊTES A SAUMUR

TRAINS SPÉCIAUX

Les Dimanches 13 et 20 Septembre 1891

L'Administration des Chemins de fer de l'Etat a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion des Fêtes qui auront lieu à Saumur, des trains spéciaux de voyageurs, comprenant des voitures de toutes classes, seront mis en circulation les Dimanches 13 et 20 Septembre 1891 entre Saumur (Etat) et Thouars et entre Saumur (Orléans) et Château-du-Loir.

Ces trains suivront les itinéraires ci-après :

Train spécial entre Saumur (Etat) et Thouars

	départ	soir.
SAUMUR (Etat)	11 25	
Chacé-Varrains	arrivée	11 36
Brézé-Saint-Cyr-en-Bourg	—	11 45
Montreuil-Bellay	—	min. 1
Lernay (halte)	—	min. 16
Brion-sur-Thouet	—	min. 24
THOUARS	—	min. 39

Train spécial entre Saumur (Orléans) et Château-du-Loir

	départ	minuit.
SAUMUR (Orléans)	arrivée	min. 13
Vivy	—	min. 22
Blou (halte)	—	min. 34
Vernantes	—	min. 46
Linières-Bouton	—	1 »
NOYANT-MÉON	—	1 9
Meigné (halte)	—	1 17
Le Tanchet-Lublé (halte)	—	1 29
Château-la-Vallière	—	1 44
Chenu	—	1 56
Saint-Aubin-la-Bruère (halte)	—	2 6
CHATEAU-DU-LOIR	—	

LE DOCTEUR MESNET

L'Officiel a enregistré la nomination que nous avions annoncée de M. le docteur Mesnet, comme officier de la Légion d'honneur.

Cette récompense, dit le *Figaro*, que l'éminent médecin de l'Hôtel-Dieu a méritée par quarante années de services dans les hôpitaux de Paris, et par de remarquables travaux sur l'aliénation mentale et les maladies contagieuses, sera sympathiquement accueillie dans tout le monde savant.

Le docteur Mesnet est l'auteur des premières études sur l'hypnotisme et ce sont ses découvertes qui ont été, pour ainsi dire, le point de départ des recherches actuelles.

LA PLANÈTE JUPITER

En ce moment, on peut admirer au ciel, quand il est clair, une étoile d'un éclat incomparable, au point que les autres astres qui l'entourent restent à peine visibles.

Cette magnifique étoile n'est autre que la planète Jupiter, qui se trouve en ce moment à sa distance minimum de la Terre, ce qui constitue encore un nombre respectable de millions de lieues.

Jupiter sera encore visible pendant une partie du mois de septembre avec la même intensité.

LES PÈLERINAGES FRANÇAIS A ROME

On fait au Vatican de grands préparatifs pour la réception des pèlerins français, dont le premier groupe est attendu dans un jour ou deux. La plupart des pèlerins appartiennent à la classe ouvrière, aussi l'hospitalité leur sera-elle accordée au Vatican et dans l'hôpital inoccupé de Santa-Maria, à côté de Saint-Pierre. La cour du Belvédère, au Vatican, a été transformée en un immense réfectoire et garnie de tables autour desquelles pourront s'asseoir 2,000 personnes. La cour, bien entendu, a été recouverte, de sorte qu'elle forme véritablement à présent un immense hall. Le palais du *Sant'Uffizio*, où fonctionne une partie des services administratifs du Saint-Siège, a aussi été converti en hôtel pour les pèlerins de même que le *Seminario Vaticano*.

Un membre de Notre-Dame du Travail de Saumur représentera la confrérie saumuroise dans le pèlerinage des ouvriers à Rome.

LES MANŒUVRES DU 9^e CORPS

La 17^e division, qui a cantonné lundi soir à Saint-Pierre-les-Eglises et Bonnes, est arrivée hier à Poitiers, où elle a fait sa concentration. Les troupes se reposeront pendant deux jours.

Demain matin, elles partiront à la rencontre de la 18^e division cantonnée à Loudun.

OBÉISSANCE

PAR M. DU CAMPFRANC

Les sentiments religieux de Marcelle, assez tièdes depuis son mariage, venaient de prendre, depuis sa grande peine, une ferveur qu'ils n'avaient jamais eue. Elle répétait les prières de son enfance ; et c'était, pour sa pauvre âme blessée, une joie et une consolation de redire, avec une piété jamais lassée, les belles et douces paroles qu'elle se reprochait maintenant d'avoir dites autrefois sans remarquer assez la vertu de réconfort qui réside en elles. Dans la joie, trop souvent, l'âme se courbe vers la terre ; elle perd l'habitude et le désir de regarder en haut ; mais, vienne l'épreuve, vienne l'inconsolable tristesse, aussitôt l'âme retrouve ses ailes et s'élance.

Un jour, tandis qu'elle récitait le rosaire, soudain Marcelle s'arrêta à ces paroles du *Pater* : « Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons... » Elle disait donc à Dieu : « Je pardonne. » On ne peut mentir à Dieu. Ce fut un éclair. Jusqu'ici elle avait été

comme un enfant perdu, cheminant, sans guide et sans lumière, dans une profonde obscurité ; mais, à la lueur divine, sa voie lui fut subitement montrée, et une grande paix descendit en elle, au milieu de ses souffrances. Elle prononçait les mots divins d'EXPIATION, de RÉDEMPTION.

Sa foi ardente dissipait le scepticisme glacé de Wladimir. Elle lui montrerait le chemin de l'honneur ; elle lui ferait comprendre la laideur du mensonge et de la déloyauté. Elle serait l'apôtre. De si loin qu'on ramène la brebis malade au Sauveur, jamais il ne lui refuse l'entrée du bercail.

Elle se leva. La halte dans le repos de la chapelle était terminée. Il fallait passer et reprendre son fardeau. Mais si rude que soit la voie, une âme ferme s'y engage sans hésiter, quand elle est certaine que cette voie mène à l'expiation. Si austère que puisse être une tâche, c'est beaucoup de voir cette tâche se dégager clairement des obscurités et des incertitudes. Elle parlerait à Wladimir aujourd'hui même. Peut-être une parcelle d'honnêteté était-elle encore égarée dans le cœur de cette brebis malade. La lèpre morale de ce misérable lui faisait horreur ; mais c'était son

devoir de panser cette lèpre et de tout tenter pour en guérir le malheureux.

— Allons, pas de découragement, murmura Marcelle, pas de défaillance... A l'œuvre ! En avant ! A la conquête d'une âme !

Son petit coupé l'attendait à la porte de la chapelle ; elle y monta, et dix minutes plus tard elle s'arrêtait au perron de la villa. Wladimir, en élégant costume du matin, venait de faire un tour dans ses écuries. Il nourrissait le projet de faire courir, et un bai brun anglais lui donnait de grandes espérances. Il traversait la cour, souple et léger. Il n'était pas malade, lui, ce prince Zinesko ; bien loin de là : le contentement de lui-même, la jeunesse et la santé éclataient sur sa face triomphante. Le contraste était pénible entre cette pauvre Marcelle, amaigrie, pâlie, épuisée par l'excès de la souffrance morale, et cet homme si profondément insouciant, que son égoïsme, comme une armure invincible, défendait de toute peine et de tout remords. Il était ravi de la décision prise par Marcelle. Une séparation ou un divorce eût renversé tous ses plans : on eût demandé la cause de la division entre les époux ; et, cette cause révélée, c'eût été la chute du piédestal. Aussi comblait-il sa femme

de prévenances, s'imaginant qu'il ferait à nouveau la conquête de ce cœur, comme si l'amour, tué net par le mépris, pouvait jamais re fleurir.

Il s'approcha de la princesse, et dit avec grâce :

— Je suis heureux de vous voir en meilleure santé. Vous êtes charmante dans ce rayon de soleil matinal, qui dore votre beauté d'un reflet rose.

Les yeux de Marcelle s'emplirent de larmes ; elle joignit les mains.

— Je voudrais vous parler, balbutia-t-elle. Elle n'avait plus son visage rigide, son regard glacé, et ses lèvres cessaient d'être muettes, puisqu'elle désirait un entretien.

— Je vous suis, répondit-il en s'inclinant. Même dans l'intimité, il gardait ses belles manières. Ils pénétrèrent dans le petit salon du rez-de-chaussée. Il prit une pose gracieuse, en s'appuyant à une console, et de sa voix plus douce :

— Je vous écoute, ma chère. Alors, tout de suite, appelant à l'aide son grand courage :

— Oh ! je ne puis vous dire tout ce que je souffre.

LA FLÈCHE. — On écrit de cette ville, en date du 6 septembre, à la Sarthe :

« M. Allais, buraliste, s'apercevait, depuis un certain temps, que de petites sommes manquaient très souvent à sa caisse.

» Vendredi dernier, ayant laissé trois pièces d'or de 20 francs dans le tiroir-caisse, il se retira dans une chambre qui se trouve derrière le bureau, pendant qu'un jeune homme, nommé B..., qui venait fréquemment, le soir, acheter des cigarettes, lisait son journal dans le débit de tabac. Profitant de l'instant où il était seul, B... déploya son journal de façon à masquer le tiroir et s'empara des 60 fr. M. Allais, qui n'avait perdu aucun de ses mouvements, se montra aussitôt, et notre voleur, pris au piège, dut avouer sa culpabilité.

» Les sommes ainsi détournées, depuis environ dix mois, s'élèvent à six ou sept cents francs.

» B..., qui appartient à une honnête famille, faisait des dépenses qui n'étaient pas en rapport avec sa situation, et M. Allais l'avait soupçonné d'être son voleur.

» Ses parents se sont engagés à rembourser le buraliste et celui-ci n'a pas porté plainte. »

NIORT. — Une dépêche de Niort, 7 septembre, a donné de nouveaux renseignements sur l'affreuse nouvelle déjà rapportée.

Dimanche matin, à six heures, un jeune homme de seize ans, nommé Brunet, brillant élève de l'École des beaux-arts, section de peinture, a tué sa mère, qu'il adorait, dans un accès de folie. Il a précipité d'un balcon du deuxième étage la malheureuse femme dans la cour de la maison et l'a achevée en lui écrasant la tête avec un pot de fleurs, puis l'insensé est sorti dans la rue en criant : « J'ai tué ma mère ! tuez-moi ! arrêtez-moi ! » Il a été impossible de l'interroger ; il avait le délire et on a dû le conduire à l'hospice. Lundi, il n'avait pas encore recouvré la raison.

NANTES. — L'affaire de la dynamite. — On a un peu commencé à oublier, à Nantes, l'attentat à la dynamite dirigé contre la banque Rousselot, place La Fayette, et la maison de M. Couillaud, rue Deshoulières.

L'attention va être rappelée de nouveau sur cette affaire par une arrestation que la police de Rennes vient d'opérer, sur l'ordre du parquet de Nantes.

Il y a une dizaine de jours revenait à Rennes, venant de Nantes, un ouvrier maçon nommé Guillaume Perrichon, âgé de 24 ans. Perrichon fréquentait les cafés et, le vin lui déliant la langue, racontait facilement ses aventures à Nantes. Il parlait avec affectation de l'attentat à la dynamite qui avait causé une si vive émotion dans cette ville et avouait qu'il n'y était pas tout à fait étranger. Ces observations

il la regardait un peu inquiet, se demandant où elle voulait en venir. Les mains de la pauvre femme tremblaient, un frisson agitait tout son corps. Elle reprit vaillamment :

— J'ai été élevée dans la droiture, et le mensonge me fait horreur... Quittons ce pays, allons bien loin, où personne ne nous connaît, et renouons à un titre qui ne nous appartient pas.

Elle s'animait.

— Et puis..., et puis cette fortune dérobée ; elle me pèse sur les épaules comme un manteau de plomb. Sans cesse, je songe à cette pauvre fille à laquelle vous avez fait préjudice, et à cet asile d'orphelins qui devait être fondé. Oh ! je vous en conjure, expiez le passé en rendant l'héritage.

Il eut un rire ironique.

— Comme vous dramatisez toutes choses. Rendre l'héritage... Et comment le rendrais-je ? Je vous assure qu'il est fort diminué, depuis deux ans, l'héritage de la vieille tante Irène.

Marcelle balbutia :

— J'ai ma fortune et je la sacrifierai volontiers pour expier votre faute. Oh ! Wladimir, comment pouvez-vous vivre avec l'oppression

parvinrent aux oreilles de la police, qui, avant d'arrêter Perrichon, prévint le parquet de Nantes. Le procureur de la République télégraphia immédiatement à Rennes, ordonnant d'opérer l'arrestation. Perrichon fut aussitôt mis sous les verrous, en attendant son transfèrement à Nantes.

On croit cette fois être sur une piste sérieuse. Une perquisition faite au domicile de Perrichon, à Rennes, a amené la découverte de papiers très compromettants pour lui et qui ont été saisis par le parquet.

D'après les premiers résultats de l'enquête, Perrichon ne serait que complice. Il n'aurait pas agi lui-même. On aurait, paraît-il, offert à l'auteur de l'attentat 4,800 fr. pour faire sauter la banque Rousselot et la maison de M. Couillaud. Comme l'entreprise n'a pas complètement réussi, celui-ci n'aurait touché que 600 fr.

Ces premiers renseignements semblent confirmer l'opinion que nous avons exprimée le lendemain de l'attentat, à savoir que c'était l'œuvre non pas d'anarchistes, mais d'une vengeance personnelle. Une personne qui ne voulait pas agir elle-même aurait payé quelqu'un pour exécuter le criminel projet qu'elle avait conçu. (Espérance du Peuple.)

Affreux malheur. — Dimanche, à Nantes, M. du Guiny a eu la jambe droite écrasée au-dessous du genou, par un tramway, au moment où le conducteur de cette voiture faisait machine en arrière pour opérer son retour sur Nantes.

Après avoir reçu les soins de MM. les docteurs O'Neil père et fils, le blessé a été immédiatement transporté à l'Hôtel-Dieu, où il est mort lundi.

M. du Guiny, âgé de 55 ans, était le frère du général du Guiny, commandant le 3^e corps d'armée à Rouen.

DOULOUREUX ACCIDENT

On mande de Quiberon (Morbihan) qu'un douloureux accident s'est produit dimanche sur la côte dite « Sauvage » de Quiberon.

L'un des fils de l'instituteur de Quiberon, âgé de 23 ans, s'est noyé en portant secours à son père qui perdait pied. Il n'eut que le temps de jeter son père sur la plage, le courant l'emporta.

Son corps n'a pu être retrouvé.

Le SYNDICAT de la FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VOYAGEURS de COMMERCE, sis à la Bourse du Travail, 35, rue J.-J. Rousseau, à Paris, informe MM. les négociants, industriels, fabricants et armateurs, qu'il tient à leur disposition des voyageurs ou représentants en titre ou à la commission, munis des meilleures références. — TÉLÉPHONE.

Le président, DELMAS-MARSALET.

d'un perpétuel remords ? Cette jeune fille dépouillée par vous se meurt dans une profonde détresse. Je me suis informée d'elle.

Il haussa légèrement les épaules. — Vos sentiments vous honorent, mais ils sont fort exagérés. Ne vous inquiétez pas de moi, je n'ai pas l'ombre d'un remords.

Elle joignit les mains.

— Je vous en supplie, je vous en conjure, laissez-moi réparer pour vous. Je voudrais me dépouiller de tout ce que m'a donné mon père, pour qu'il n'y ait pas de tache sur votre nom..., notre nom, reprit-elle, si pâle qu'elle en était livide.

Elle ajouta, s'animant et s'exaltant :

— Oh ! moi, je ne puis pas vivre sans prendre souci de cette action déshonnête, sur laquelle vous avez échafaudé votre fortune. Je ne puis pas vivre sans essayer de réparer le mal que vous avez causé. Je ne puis pas vivre dans ce luxe auquel vous me condamnez. Il m'est insupportable et excite, dans mon âme, une douleur indicible. J'aimerais mieux m'endormir mon pain que de m'asseoir à cette table délicatement servie, qui est la nôtre. Quand je me dis à chaque bouchée que je porte à mes lèvres : là-bas, en Moldavie, une jeune fille

EXPOSITION DE SAUMUR

BUFFET PALLU

Carrière Marengo et Manège des Ecuyers

Toutes les consommations sont vendues aux mêmes prix que dans les cafés.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 7 septembre 1894.

La Bourse persiste dans ses dispositions optimistes malgré les commentaires de la presse étrangère touchant les conséquences de l'union franco-russe. Le marché est tenu en haleine par les deux grandes émissions projetées dont on ignore encore la date et les conditions mais auxquelles on associe le nom du Crédit Foncier.

Le 3 0/0 ancien remorqué par le comptant qui monte à 96.40, reste à 96.35 à terme. Le nouveau est sans changement à 94.47 et le 4 1/2 à 105.90.

La rente italienne très offerte fléchit à 90.60. Le conseil des ministres agit la question de l'opportunité de la publicité du traité qui unit les puissances de la triple alliance, espérant calmer l'opinion publique en France et rendre le marché français plus accessible pour le placement de rentes italiennes nouvelles.

Les sociétés françaises sont en hausse sensible en raison des émissions auxquelles on suppose qu'elles vont prendre une part plus ou moins large.

La Banque de Paris est demandée à 782 ; on annonce que la combinaison dont elle poursuit l'étude pour relever la compagnie royale des chemins de fer portugais est à la veille d'aboutir.

Le Comptoir d'Escompte a des demandes à 552 et la Société Générale se traite au comptant à 483.75.

Le Crédit Foncier est coté 4,288 et le Crédit Mobilier 340 à 345 fr.

L'obligation des Immeubles de France se traite couramment à 395.

L'obligation Porto-Rico s'échange à 238.

Les Chemins Economiques sont à 416.

BOURSE DE PARIS

Du 8 Septembre 1894

3 0/0	95 95
3 0/0 nouveau	94 30
3 0/0 amortissable	96 60
4 1/2	105 75

COMPAGNIE D'ORLÉANS

Une journée au bord de la mer

Un train de plaisir pour une excursion sur les bords de la mer partira de Tours le samedi 12 septembre, à 8 h. 47 du soir.

Ce train prendra des voyageurs au départ de Tours et à toutes les stations intermédiaires comprises entre Tours et Ancenis inclusive-ment.

Il desservira les stations de Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic et Guérande.

Prix des places aller et retour :

De Tours à Angers exclu : 2^e classe, 9 fr. ; 3^e classe, 6 fr.

D'Angers inclus à Ancenis inclus : 2^e classe, 6 fr. ; 3^e classe, 4 fr.

Au retour, le départ du Croisic aura lieu le dimanche 13 septembre, à 8 h. 30 du soir, pour arriver à Tours le lundi, à 4 h. 44 du matin.

La distribution des billets a commencé mardi 8 septembre.

La Compagnie ne disposant que d'un nombre de billets limité, la délivrance pourra cesser vendredi soir 14 septembre.

Dernières Nouvelles

Paris, 9 septembre 12 h. 35 soir.

Mort de M. Grévy

M. Jules Grévy, ancien Président de la République, est mort ce matin.

Le jour des funérailles n'est pas encore fixé.

La grande course de vélocipèdes

Dans la course de bicyclettes organisée par le Petit Journal, M. Terront est arrivé premier, ce matin, à Paris.

Accident à Marseille

Cette nuit, à l'issue d'une représentation au Cirque, un escalier s'est effondré. On compte 23 blessés et de nombreux contusionnés.

HAVAS.

Avis à MM. les Chasseurs

On trouve à

L'ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur

PATÉS d'ALOUETTE, depuis	1 25 la boîte
FOIES GRAS truffés	1 90 —
— — — — —	3 — —
— — — — —	4 25 —

CONSERVES A CHAUFOIRS : Perdrix, Faisan, Caille, Lièvre, etc., etc.

Galantines de Bœuf et de Jambon
Mortadelle de Bologne — Saucisson de Lyon

Tripes à la mode de Caen (Pharamond)

Toutes boîtes à ouverture facile, et très portatives dans le panier.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le pityriasis (pellicules cause de la chute des cheveux) ; les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

calomniée par nous, volée par nous, se meurt de tristesse et de misère... Quand, là-bas, en Moldavie, un orphelinat devrait être fondé pour les enfants sans père. Oh ! non, je ne puis porter un jour de plus tous ces vêtements élégants dont je suis parée, tandis que, là-bas, une pauvre fille calomniée et dépouillée n'a peut-être plus une robe convenable pour se couvrir, tandis que là-bas de petits orphelins vivent à l'abandon. Ah ! plutôt les haillons pour moi que ces riches étoffes qui sont volées. Plutôt une chambre misérable que cette splendide villa. Plutôt la voûte du ciel que ces riches tentures qui, depuis tant de jours, sont les témoins de ma douleur, de mon désespoir. Nous avons volé. Restitons.

Une angoisse lui serrait le cœur ; de ses yeux des larmes coulaient brûlantes : ses mains se joignaient.

— Effaçons le passé par l'expiation ; rendons-le comme s'il avait été sans tache. Je vous pardonnerai de m'avoir trompée..., moi..., moi..., pauvre enfant confiante. Si vous acceptez de réparer, je vous serai fidèle, je vous aiderai dans la voie nouvelle de toutes mes forces. Mais, comprenez donc que je ne puis goûter une heure de paix après avoir appris

que..., appris que les volontés dernières d'une morte ont été méconnues, méprisées. Il faut obéir aux morts. Maintenant, toutes les nuits, je ne connais que l'insomnie, et je vois les paroles de votre tante en lettres de feu : « MES VOLONTÉS DERNIÈRES. »

Il passa sur la lèvres aristocratique du prince comme un sourire de pitié :

— Vraiment les femmes n'ont pas l'esprit fort. Quelles sensibles que ces faibles êtres !

Marcelle se redressa violemment, et lançant sa réponse avec une admirable énergie :

— Non, je ne suis pas un être faible ; mais je veux réparer l'iniquité. Je le veux, entendez-vous. Je le veux. Pour y parvenir, je me sens capable de surmonter tous les obstacles.

Wladimir tressaillit.

Elle continuait :

— J'ai le mépris de l'argent mal acquis ; j'ai la haine du veau d'or que vous adorez. Vous avez volé. Mon père a travaillé. Avec l'argent gagné par son travail, je laverai votre souillure. Votre conduite a été odieuse, infâme, ignoble ; je serai détachée des biens terrestres, charitable, jalouse à l'excès de toutes les lois de l'honneur.

(A suivre.)

Etudes de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 42, rue du Marché-Noir.
Et de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE

De Biens de faillite
Aux enchères publiques
Au plus offrant et dernier enchérisseur
EN 2 LOTS

DIVERS IMMEUBLES

Situés commune de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire),

Consistant en :

UNE MAISON ET DÉPENDANCES, JARDIN, CAVE ET VIGNE,

Dépendant de la faillite du sieur JOSEPH RATAU, ex-marchand de fourrages à Saumur.

L'ADJUDICATION aura lieu le **Mardi 29 Septembre 1891**, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du treize août mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré,

Et à la requête de M. Proust, expert-comptable, demeurant à Saumur, agissant au nom et comme syndic définitif de la faillite du sieur Joseph Ratau, ancien marchand de fourrages, demeurant à Saumur, ayant pour avoué M^e V. LE RAY, demeurant à Saumur, rue du Marché-Noir, n^o 12,

Il sera, le mardi vingt-neuf septembre mil huit cent quatre-vingt-onze, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, sise à Montreuil-Bellay, procédé à la vente publique aux enchères au plus offrant et dernier enchérisseur, en deux lots, des immeubles ci-après désignés.

PREMIER LOT

Une maison, située à Montreuil-Bellay, quartier de la Porte-Nouvelle, comprenant une chambre basse à cheminée, une chambre haute, un grenier au-dessus, une autre chambre à côté de la précédente, grenier au-dessus, une écurie avec grenier au-dessus, toits à porcs et à poules, une cour, un jardin, contenant environ deux ares vingt centiares, le tout en un tenant, joignant au nord une ruelle, au levant Bouin et au couchant Brault.

Mise à prix, huit cents francs, ci. 800

DEUXIÈME LOT

Un morceau de vigne, situé au Pideau, commune de Montreuil-Bellay, contenant sept ares quatre-vingt-treize centiares, joignant au nord Louis Cholet, au levant veuve Champion, au midi Bouchard, sentier entre, et au couchant M. Barbier.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci. 150

Total des mises à prix : neuf cent cinquante francs, ci. 950

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n^o 12, poursuivant la vente;

2^o A M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, rédacteur et dépositaire du cahier des charges;

3^o A M. LUDOVIC PROUST, syndic de faillite, à Saumur, rue Dacier.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné, Saumur, le sept septembre mil huit cent quatre-vingt-onze.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le septembre mil huit cent quatre-vingt-onze, folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

CIDRES

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 38 fr. la barrique.

S'adresser route de Rouen, n^o 21 bis.

Etudes de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAU-REPAIRE,

Et de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay (M.-et-L.).

VENTE

Sur baisse de mise à prix
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
Au plus offrant et dernier enchérisseur
EN 2 LOTS

De trois parcelles de Terre et Vigne

Situées communes de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire) et de Luché-Thouarsais (Deux-Sèvres).

L'ADJUDICATION aura lieu le **Dimanche 4 octobre 1891**, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution : 1^o d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le dix-sept janvier mil huit cent quatre-vingt-onze ; 2^o d'un autre jugement rendu sur requête par le même Tribunal le premier août mil huit cent quatre-vingt-onze ;

Et à la requête de M. Gustave-Philippe Doussain, syndic de faillite, demeurant à Saumur, agissant au nom et comme liquidateur judiciaire définitif de M. Auguste Taluchet, chapelier, demeurant à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf et de l'article 541 du Code de commerce, Ayant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour lui sur la présente poursuite de vente et ses suites ;

Il sera procédé, le dimanche quatre octobre mil huit cent quatre-vingt-onze, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, en deux lots, sur baisse de mise à prix, des biens ci-après désignés.

DÉSIGNATION

Commune de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire)

PREMIER LOT

Un morceau de vigne, à la Petite-Champagne, contenant trente-huit ares quatre-vingt-quatre centiares, joignant au nord la route de Loudun, au levant M. Chevallier, au midi la ligne ferrée, au couchant M. Forget.

Mise à prix, huit cents francs, ci. 800 fr.

DEUXIÈME LOT

Commune de Luché-Thouarsais (Deux-Sèvres)

1. Une parcelle de terre, située au Champ-Baudin, contenant vingt ares quatre-vingts centiares, joignant au nord et au levant M. Mosnay, et au couchant un chemin ;

2. Une parcelle de terre, au même lieu, joignant au nord Bateau, au levant et au midi Mosnay, et au couchant un chemin, contenant douze ares quatre-vingts centiares.

Mise à prix, cent quatre-vingt-dix francs, ci. 190 fr.

Total des mises à prix : neuf cent quatre-vingt-dix francs, ci. 990

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2^o A M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;

3^o A M. DOUSSAIN, syndic de faillite, à Saumur, rue des Basses-Perrières.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné, Saumur, le neuf septembre mil huit cent quatre-vingt-onze.

André POPIN.

Enregistré à Saumur, le septembre mil huit cent quatre-vingt-onze, folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

A VENDRE

Dans de bonnes conditions

500 FUTS DU PAYS USAGÉS

S'adresser à M. HENRI RUE, distillateur, rue Daillé, Saumur.

Étude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

A VENDRE

à l'amiable

BELLE ET GRANDE MAISON

Située à SAUMUR, dans un très joli quartier. — Vue magnifique sur la Loire.

Revenu justifié par bail : 3,000 fr.

S'adresser à M^e LECOMPTE, notaire.

A LOUER

PRÉSENTMENT

DEUX MAISONS

place du Port Saint-Nicolas. S'adresser à M. FAVARON, négociant, rue de la Comédie.

APPARTEMENTS

à louer, pied à terre, 63, quai de Limoges.

A CÉDER

Magasin de Mercerie

Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

ENTREPOT

CIDRE DE BRETAGNE

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

On demande à emprunter 21,000 francs sur premier hypothèque.

S'adresser au bureau du journal.

UNE DAME âgée de 42 ans, désire entrer dans une famille comme femme de confiance, pour garder des vieillards ou des enfants. Elle s'occuperait de couture et repassage, et de tous les travaux intérieurs d'une maison.

S'adresser au bureau du journal.

Un ménage sans enfant, muni d'excellentes références, demande une place.

S'adresser au bureau du journal.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^o
56, rue Jacob, à Paris

La Mode illustrée

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

L'élégance mise à la portée des fortunes les plus modestes, la dépense de l'abonnement transformée en économie productive, tels sont les avantages que la *Mode illustrée* offre à ses abonnées, en publiant par an plus de 2,500 gravures sur bois ; — 24 grandes planches contenant plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, de vêtements de toutes sortes et de tous âges ; — articles d'ameublement, romans, nouvelles, etc. Correspondance directe avec les abonnées.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre, affranchie. — On s'abonne en envoyant un mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, Paris.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure colorisée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.



25 francs PAR MOIS

Ateliers de Constructions mécaniques
GUYEU, 113, Quai d'Orsay, 113, PARIS
— ENVOI FRANCO DU CATALOGUE —

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BLANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre

Ancienne Maison GUÉRINEAU

LIGNAIS, SUCC^r

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande

PRIX MODÉRÉS

Chasseurs, approvisionnez-vous

à l'Épicerie Parisienne

33, RUE D'ORLÉANS, & RUE DACIER, 38

COMESTIBLES de qualité supérieure en boîtes à ouverture facile

Purée de foie gras truffée (sandwich), la boîte 1 fr. 10

Pâtés de foie gras truffé, la boîte 1 fr. 90, 3 fr. et 4 fr. 25

GALANTINE de Volaille truffée, Langue de Porc,

de Bœuf ou de Jambon.

MORTADELLE DE BOLOGNE, la boîte 0 fr. 90 et 1 fr. 40

CONSERVES A CHAUFFOIR

Bœuf mode, Poulet sauté champignons, Civet de Lièvre, Pigeons

petits pois, Tripes mode Caen, Choucroute garnie.

LA BOITE 2 fr. 25 à 3 fr. 75.

Flasks de poche COGNAC, KIRSCH, RHUM,
0 fr. 90 et 1 fr. 50

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.